

Approvisionnement intersociété

Sommaire

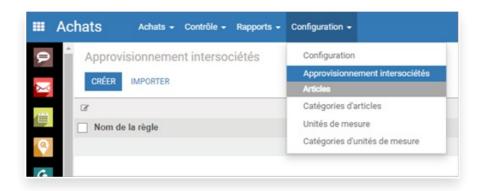
OpenFire a développé un module permettant, lors de l'approvisionnement d'un bon de livraison, de choisir d'effectuer l'achat de marchandises auprès d'une autre société de la même base.

Cette action génère une demande de prix pour la société courante et un devis auprès de la seconde société. *Ce module* peut être installé sur votre base sur simple demande au support OpenFire par mail à l'adresse support@openfire.fr, ou par téléphone au 02.30.96.02.65.

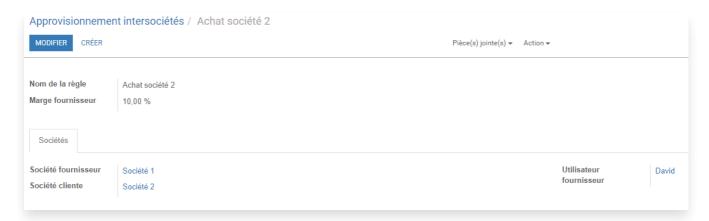


Conditions d'approvisionnement

L'installation du module engendre l'ajout d'un menu pour créer les règles d'approvisionnement intersociétés. Ce menu est accessible depuis le menu **Achats > Configuration > Approvisionnements intersociétés**:



Les conditions d'approvisionnement intersociétés sont gérées par des règles à créer dans la configuration des achats.

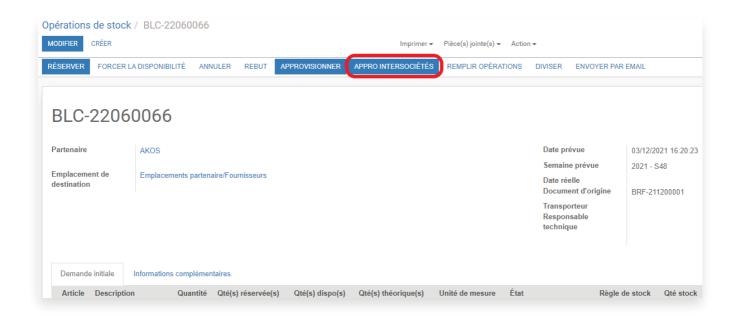


Il est alors possible d'y définir la société qui fournit, celle qui commande ainsi qu'une marge éventuelle à l'approvionnement.

Génération de l'approvisionnement

L'installation du module permet l'ajout d'un bouton pour l'approvisionnement intersociétés. Cela déclenchera une commande client pour la société fournisseur et une commande fournisseur pour la société cliente:





Une fenêtre vous permettra ensuite de sélectionner la règle d'approvisionnement et de supprimer les articles du bon de livraison qui ne serait pas concernés.

